

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Biens naturels et/ou mixtes : mise à jour de la liste indicative du Gabon

Rudy HOMBENET
Libreville/Gabon

L'ATELIER de renforcement des capacités des professionnels du patrimoine sur la mise à jour de la Liste indicative du Gabon (biens naturels et/ou mixtes) et présentation du dossier de nomination du Parc national de l'Ivindo, qui s'est ouvert lundi dernier au bureau de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) à Libreville, s'est refermé jeudi. De ce conclave, on peut retenir une kyrielle de conclusions dont des biens naturels de la Liste indicative du Gabon qui ont été révisés. Dans la catégorie des biens retirés, le Parc national de Minkébé: ce bien ne remplissant plus les conditions d'intégrité qui ont conduit à son éligibilité, en raison des activités de braconnage et d'orpaillage qui

s'y déroulent. L'ancien hôpital Albert Schweitzer de Lambaréné a également été retiré, du fait de l'absence des attributs de la Valeur universelle exceptionnelle. À propos des biens ayant connu des modifications, il y a le Parc national des Monts Birougou, qui a enregistré un changement de catégorie, passant de bien mixte à un bien naturel. Le Parc national des Plateaux Batéké (Haut-Ogooué), bien mixte, a subi lui aussi une modification de ses critères initiaux. Dans la catégorie des biens sans modification majeure, il y a les Grottes de Lastoursville (Ogooué-Lolo) et le Parc national de Moukalaba-Doudou (Ngounié).

Des nouveaux biens ont été inscrits. Cas de la pile nucléaire de Bangombé et du site fossilifère de Moulendé. Le Parc national de Loango, en ce qui le concerne, a été proposé pour inscription dans la catégorie de bien

mixte. En clair, à l'issue de cet atelier, il faut retenir que la Liste indicative du Gabon compte désormais 2 biens naturels et 4 biens mixtes. Soit le Parc national des Monts Birougou

(naturel), le Parc national des Plateaux Batéké (mixte), les Grottes de Lastoursville (mixte), le Parc national de Moukalaba - Doudou (mixte), la pile nucléaire de Bangombé, le site fossilifère de Moulendé

(naturel) et le Parc national de Loango (mixte).

Plusieurs recommandations ont été formulées à l'endroit du gouvernement et de l'Unesco, partenaire technique et financier du projet.

Calendrier : la Chine dans l'Année du Rat ce samedi 25 janvier

Emmanuel MBA ALLO*
Libreville/Gabon

Le nouvel An lunaire ou nouvel An chinois tombe cette année, ce samedi 25 janvier, les Chinois entrent dans l'Année du Rat. C'est la plus grande fête chinoise et la seule qui donne lieu à des jours fériés officiels. Succédant au Cochon, dans un calendrier lunaire qui associe chaque année à l'un des douze animaux du zodiaque chinois, dont la personnalité est censée influencer les caractéristiques des douze mois qui s'ouvrent, le rat est le premier animal d'une série qui aligne le bœuf, le tigre, le lapin, le dragon, le serpent, le cheval, le mouton, le singe, le coq, le chien et le cochon. Selon une légende chinoise, l'Empereur de Jade avait convoqué tous les animaux dans son palais céleste. Seuls douze d'entre eux sont arrivés à temps. Et le rat est arrivé premier ! Il avait fait exprès de

laisser dormir son plus dangereux concurrent, le chat. Ayant gagné la première place, le rat rentra chez lui joyeux et trouva le chat en train de faire sa toilette. Le voyant arriver, le chat dit : " Il faut que nous partions au Palais Céleste de l'Empereur de Jade ". Le rat lui dit : " Pourquoi partir ? J'ai gagné la première place ". " Pourquoi ne m'avez-vous pas appelé ? ". " Si je vous avais réveillé, comment aurais-je gagné la première place ? ". À ces mots, le chat s'indigna et s'abattit sur le rat pour le dévorer. Le rat était si habile qu'il réussit à s'enfuir. C'est depuis lors que le chat et le rat sont ennemis. Dans la culture chinoise, le rat est symbole de vitalité et d'intelligence. Vitalité, car le rat ou la souris a une forte capacité de reproduction, et représente donc également la fertilité. Intelligence, car le rat peut survivre et s'adapter à toute sorte de situation, grâce à son agilité et son flair. Sortant d'une Année du Cochon agitée (contestation

à Hong Kong, guerre commerciale sino-américaine), la Chine entre donc ce samedi dans une Année du Rat annoncée apaisée, par les maîtres de Feng Shui, la géomancie chinoise, mais riche en défis, notamment sur la relance de la croissance. Après l'annonce, il y a quelques semaines, d'une baisse de droits de douane sur plus de 800 produits, en partie pour soutenir la demande intérieure, puis le jour de Noël d'un plan pour l'emploi et d'un nouveau plan d'investissement de quelque 2700 milliards de yuans (347 milliards d'euros), la croissance devrait atteindre 6% cette année. Le Parti communiste chinois (PCC) s'est engagé, d'ici 2021 (le centenaire du PCC), à doubler le revenu disponible par rapport à 2010. La réalisation de ce pacte social a été promise par le président chinois Xi Jinping, lors du 19ème congrès du Parti communiste chinois...

*Ancien ambassadeur du Gabon en Chine

Le clin d'œil de Lybek



Code du Travail : Rencontre tripartite, le 3 Février

Le Gouvernement de la République s'est réuni, ce jour, vendredi 24 janvier 2020, en Conseil interministériel, afin d'examiner, entre autres, les conséquences sociales consécutives au déclenchement du mouvement de grève d'avertissement lancé par les syndicats autonomes, sans tenir compte de l'accord signé entre le Gouvernement et les deux confédérations syndicales, et dans lequel le Gouvernement a accédé à l'unique revendication contenue dans le préavis déposé le 16 janvier 2020, à savoir l'organisation d'une plénière tripartite sur le projet de réforme du Code du travail. Dans le souci de préserver la paix sociale, la sérénité et la sauvegarde des intérêts économiques, et en réponse audit préavis de grève notifié à son Cabinet, le Premier ministre, chef du gouvernement, confirme à l'ensemble des confédérations syndicales et

syndicats signataires dudit préavis de grève, de l'organisation de la plénière tripartite appelée à examiner le projet de réforme du Code du travail, à partir du 3 février 2020. A cet effet, le ministre du Travail a été instruit par le Gouvernement de procéder à l'examen des modalités d'organisation de ladite plénière avec l'ensemble des confédérations syndicales et syndicats autonomes des travailleurs et d'employeurs. Le Gouvernement, privilégiant le dialogue social constructif, en appelle à nouveau à la responsabilité des leaders syndicaux, au respect des règles en la matière, et invite l'ensemble des travailleurs à la reprise normale du travail.

Madeleine Berre Ministre de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail, de la Formation professionnelle, chargé du dialogue social